

Avis du CSE central sur le projet Rhônealpin

LE 30 JUIN 2020

Le CSEC regrette le manque de professionnalisme dans le traitement de ce dossier (plusieurs changements de périmètre au cours du déploiement du projet) et dans la communication de la direction : il ne s'agit pas de transferts d'activités mais de fermetures de sites.

Comme nous l'avons aussi souligné lors de nos dernières réunions, ce projet impacte indéniablement, la santé morale et l'équilibre vie professionnelle/vie privée des salariés. L'équilibre vie professionnelle/vie privée des salariés concernés sera perturbé, malgré les quelques aménagements (temporaires) que la Direction a bien voulu concéder. Ces changements de sites vont se traduire par de nouvelles contraintes pour les salariés : temps de transport, coûts de déplacements importants, RPS, ... L'ensemble de ces contraintes font que de nombreux salariés n'iront pas travailler à Corbas ou à Verpillieux.

Le CSEC sera attentif aux conditions de départ et d'accompagnement des salariés qui ne pourront pas être transférés en raison des contraintes personnelles et financières liées aux fermetures des trois sites concernés.

Pour leur part les membres de la CSSCT centrale seront amenés à y revenir autant que de besoin pour formuler des demandes et des propositions, y compris en s'appuyant sur des interventions extérieures si nécessaire, par la prévention des risques psychosociaux, santé et sécurité au travail, de la GPEC, initiée par le groupe Casino.

Le CSEC sera vigilant quant à la qualité de l'organisation du travail et les conditions de travail à Corbas et à Verpillieux et espère que les erreurs commises à Montbartier ne seront pas reproduites.

Pour toutes ces raisons le CSEC exprime un avis défavorable.